



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Nyons

Pôle Collectivités Locales

Elections

ARRETE PREFECTORAL N° 26-2024-01-23-00008 EN DATE DU 23 JANVIER 2024
FIXANT L'ENSEMBLE DES CANDIDATURES POUR LA COMMUNE DE PIERRELONGUE EN VUE
DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DES ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES
COMPLEMENTAIRES LE 4 FEVRIER 2024

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités locales ;

VU le décret du 30 septembre 2020 portant nomination de Monsieur Philippe NUCHO, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-08-21-00007 du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Philippe NUCHO, Sous-Préfet de Nyons ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-12-19-00006 en date du 19 décembre 2023 portant convocation des électeurs de la commune de Pierrelongue en vue de l'élection de quatre conseillers municipaux les 4 et 11 février 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons ;

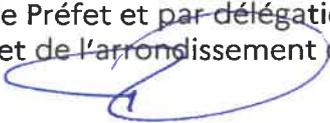
ARRÊTE

Article 1er : Les candidatures pour le premier tour de scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire de deux conseillers municipaux de la commune de Curnier sont fixées dans l'annexe en pièce jointe du présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Nyons et le maire de Pierrelongue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Drôme, publié et affiché dans la commune de Curnier.

Fait à Nyons, le 23 janvier 2024

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons,


Philippe NUCHO

ANNEXE

Liste des candidats inscrits au 1^{er} tour (4 février 2024)
à l'occasion des élections municipales partielles complémentaires pour la commune
de Pierrelongue

nombre de candidats à l'élection municipale partielle complémentaire : à élire 4

NOM	Prénom	Nationalité
DRYS	Estelle	Française
FARRE	Anaïs	Française
FORQUIN	Odile	Française
MARTIN	Guy	Française
RICHARD	Solange	Française